



DECLARATION DES PERFORMANCES

N°1208 15/00

1. Code d'identification unique du produit type: **2378270**.

2. Identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

Parquet massif en Chêne à poser cloué ou collé.

Désignation : PARQ. MIRANDE CHENE NATUREL - 1,62 M2

3. Usage prévu du produit de construction :

Usage prévu : usage intérieur dans les locaux entièrement fermés.

4. Adresse du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

ZHEJIANG IMAC FURNISHINGS INDUSTRY CO., LTD

No.2 road, The Healthy Industrial Park

Anji Economic Development Zone

Zhejiang, China PC 313300

5. Adresse du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

LAGRANGE PRODUCTION

2 route de Montauban

31340 La Magdelaine sur Tarn

6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 3

7. Identification de l'organisme notifié :

Le TUV (Allemagne), Organisme Notifié n°0197.

Il a délivré les rapports de classement correspondants.

8. Identification de l'organisme technique ayant délivré une évaluation technique européenne :

Non Concerné



9. Performances déclarées

Caractéristiques	Performances déclarées	Rapport de classement ou note de calcul	Norme harmonisée
Réaction au feu, liée à la masse volumique (700 kg/m ³) et à l'épaisseur (14 mm) et au type de finition (acrylique)	C _{fi} -s1	TUV N° 15056962 001 du 4 décembre 2012	NF EN 14342 Septembre 2013
Dégagement de formaldéhyde	E1		
Teneur en pentachlorophénol	≤5ppm		
Glissance	USRV 62		
Conductivité thermique	0.17 W/(m ² .K)		
Durabilité biologique	Class 1		
Dégagement autres substances dangereuses	Composés organiques volatiles (COV) : A+ Information sur l'écologie, la santé et la sécurité (Reach)*	TUV N°Q00194325-1R1 Du 23 novembre 2012	

* Information sur l'écologie, la santé et la sécurité (REACH)

Ce produit est un article tel que défini à l'article 3 du règlement n°1907/2006(REACH), il ne contient pas de substance destinée à être rejetée dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles. Une fiche de données de sécurité au sens de l'article 31 n'est pas nécessaire pour mettre le produit sur le marché, le transporter ou l'utiliser. Pour une utilisation en toute sécurité, se référer aux instructions données dans la notice du produit. Sur la base de nos connaissances actuelles, ce produit ne contient aucune substance préoccupantes, telles que mentionnées dans le règlement REACH.

NOTE : une base de données informative sur les dispositions européennes et nationales concernant les substances dangereuses peut être consultée sur le site EUROP de la construction accessible à l'adresse <http://ec.europa.eu/entreprise/construction/cpd-ds/>.

Fait à La Magdelaine sur Tarn, le 16/01/2015
Thierry ASSELIN
Directeur Général

